Les avocats et notaires
de l'État québécois

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS : REJET MASSIF DES OFFRES GOUVERNEMENTALES

Québec, le 20 décembre 2016 – À la suite d'un vote tenu en assemblée générale extraordinaire, les membres concernés de Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) ont rejeté massivement les offres gouvernementales, celles-ci ne comprenant aucune modification au mode de négociation, à hauteur de 97 %. Ils ont également voté en faveur de la poursuite de la grève à 90 %. Le taux de participation s'est élevé à 83 %.

« Aujourd'hui, je suis fier de la détermination des membres de LANEQ. Ils ont répondu au mépris du gouvernement par une mobilisation sans précédent. Nous exigeons, en toute équité, au moins ce qu'ont obtenu nos collègues procureurs de la Couronne. En effet, le Québec est la seule province à discriminer les avocats et notaires face aux procureurs de la Couronne. Le président du Conseil du trésor doit maintenant cesser de faire semblant de négocier. Nous attendons un geste significatif de sa part. À défaut, on peut s'attendre à une autre session parlementaire inactive, à l'aggravation de l'atteinte à la primauté du droit, et même à un budget minceur », déclare Me Jean Denis, président de LANEQ.

Rappelons que les avocats et notaires de la fonction publique québécoise et de l'Agence du revenu du Québec sont en grève générale illimitée depuis le 24 octobre dernier. Leurs demandes portent principalement sur la réforme de leur mode de négociation, sur la base de leur rôle particulier et leur indépendance de fonction. Lors de la dernière rencontre de négociation, LANEQ a déposé une proposition assouplie prévoyant un comité de rémunération faisant des recommandations au Bureau de l'Assemblée nationale.

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) regroupe plus de 1 100 avocats et notaires répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, notamment par la négociation de leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt public, l'avocat ou le notaire de l'État participe à la représentation du gouvernement auprès de tribunaux civils, administratifs et pénaux, en plus d'agir comme conseiller juridique et légiste auprès des ministres et présidents d'organismes.

- 30 -

Source : LANEQ

Renseignements :
Alexandre Valcourt, 418 271-6524
Mathieu Santerre, 581 996-5344
medias@lorangebleue.biz